



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 19 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois de janvier à dix-huit heures quarante-cinq minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de Poey de Lescar, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pierre SOLER, Maire.

Etaient présents : Chantal ROUTUROU, Alain BARRALON, Marie THIBORD, André LACRAMPE, Patricia DEGOS, Adjoint, Nadine BEGARDS, Miguel BENNES, Christelle MALNOU CASTETBON, Elie MANESCAU, Stéphanie MAZET, Vincent MENGELLE, Marie-Claire MORETTO, Véronique PARENT, Paul-Régis POLLIN, Christian PUJOLLE.

Etaient absents : Jean BELLOCOQ qui a donné procuration à Marie-Claire MORETTO, Marie-Odile DOUSSE, Christophe SAJUS.

Secrétaire de séance : Patricia DEGOS (art. 2121-15 du CGCT).

Date de convocation : 15/01/2021

Publié et affiché le 21/01/2021

---

### Ordre du jour:

- Finances : Autorisation du conseil municipal pour le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
- Signature d'un bail : location parcelles terrain de foot – Communes POEY DE LESCAR et LESCAR
- SDEPA : Électrification rurale : Programme article 8 (PAU) 2020 - Affaire n° 19EF029
- SDEPA : Programme « Rénovation EP (Département) 2020 » - Affaire n°20EP078
- SDEPA : Électrification rurale- Programme « Génie civil communications électroniques option A 2020» —Affaire N°20TE101
- Personnel : renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
- Service commun voirie: désignation du nouveau coordonnateur
- Signature acte notarié : convention de servitude au profit d'ENEDIS
- Loyers : annulation loyers suite COVID, restaurant O Lusitano

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente du 08 décembre 2020.

### DEL N° 2021/01/19/01

#### AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions de l'article L-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être mandatées jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Dépenses réelles d'investissement inscrites au BP 2020 : 338 700.00€ soit **84 675.00€** (338 700/4)

Pour l'année 2021, il vous est proposé :

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif pour un montant global de **2 386.80€** (inférieur ou égal au maximum autorisé)
  - De voter les chapitres ou opérations concernées :  
Chapitre 21 : Article 2183, Matériel Informatique : **2 386.80€**
- Où l'exposé de M le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées
  - **PRÉCISE** que ces crédits seront repris au budget primitif de l'exercice 2021.
- Fait et délibéré en séance, aux jour mois et an susdits.

### **DEL N° 2021/01/19/02**

#### **SIGNATURE D'UN BAIL**

Le Maire fait part à l'assemblée de l'intention de la Commune de louer les parcelles cadastrées AH n° 45 sur la Commune de POEY DE LESCAR et AT n° 87 sur la Commune de LESCAR. Ces terrains seront loués uniquement à usage de terrain de football.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de louer à Madame Claudine HAU et Monsieur Jean-Claude HAU les terrains cadastrés AH n°45 et AT n°87, dont le loyer annuel s'élève à 300€,
- **APPROUVE** le projet de bail tel qu'il lui est présenté par le Maire,
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail.

### **DEL N° 2021/01/19/03**

#### **ÉLECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME « ARTICLE 8 (PAU) 2020» - APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N° 19EF029**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d' « Enfouissement des réseaux Chemin de la Caribette (du Chemin de Pau jusqu'au croisement de la rue du Coteau) 2<sup>ème</sup> tranche.

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise GROUPEMENT CEGELEC – BETT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « Article 8 (Pau) 2020 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Énergie, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

– Montant des travaux TTC	138 330,50€
– Montant des travaux TST TTC	3 977,23€
– Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	13 833,05€
– Actes notariés	1 380,00€
– Frais de gestion du SDEPA	5 763,77€
<b>TOTAL</b>	<b>163 284,55€</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l’opération se décomposant comme suit :

– Participation Concessionnaire	36 000,00€
– Participation Syndicat	36 000,00€
– TVA préfinancée par SDEPA	26 023,46€
– Participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt	59 497,32€
– Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	5 763,77€
<b>TOTAL</b>	<b>163 284,55€</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l’éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

#### **DEL N° 2021/01/19/04**

#### **ÉLECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME « RÉNOVATION EP (DÉPARTEMENT) 2020 » - APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N°20EP078**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il a demandé au Syndicat d’Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l’étude des travaux d’ « Éclairage Public lié à l’enfouissement des réseaux Chemin de la Caribette (du Chemin de Pau jusqu’au croisement de la rue du Coteau) 2<sup>ème</sup> tranche.

Monsieur le Président du Syndicat d’Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l’entreprise GROUPEMENT CEGELEC – BETT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l’objet d’une inscription au Programme d’Électrification Rurale « Rénovation EP (Département) 2020 », propose au Conseil Municipal d’approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d’Énergie, de l’exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

– Montant des travaux TTC	32 858,66€
– Assistance à maîtrise d’ouvrage, maîtrise d’œuvre et imprévus	3 285,86€
– Frais de gestion du SDEPA	1 369,11€
<b>TOTAL</b>	<b>37 513,63€</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l’opération se décomposant comme suit :

– Participation Département	15 000,00€
– FCTVA	5 929,15€
– Participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt	15 215,37€
– Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 369,11€
<b>TOTAL</b>	<b>37 513,63€</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal, ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

#### **DEL N° 2021/01/19/05**

#### **ÉLECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME « GÉNIE CIVIL COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES OPTION A 2020 » - APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N° 20TE101**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de « Génie Civil lié à l'enfouissement des réseaux Chemin de la Caribette (du Chemin de Pau jusqu'au croisement de la rue du Coteau) 2<sup>ème</sup> tranche.

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise GROUPEMENT CEGELEC – BETT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « Génie Civil Communications Électroniques Option A 2020 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Énergie, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

– Montant des travaux TTC	38 269,01€
– Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 826,90€
– Frais de gestion du SDEPA	1 594,54€
<b>TOTAL</b>	<b>43 690,45€</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

– Participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt	42 095,91€
– Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 594,54€
<b>TOTAL</b>	<b>43 690,45€</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

### **DEL N° 2021/01/19/06**

#### **GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE : DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR**

Conformément à l'article n° 6 de la convention initiale du groupement de commandes visée en préfecture le 06 juin 2018, précisant les modalités d'organisation du groupement de commandes pour la passation du marché relatif à la réalisation de travaux de voirie et suite au souhait de la Commune d'Arbus de ne plus tenir le rôle de coordonnateur-mandataire du groupement de commandes, il faut désigner un nouveau coordonnateur.

Ce groupement de commandes, depuis sa création, compte 11 communes adhérentes (Arbus, Artiguelouve, Aussevielle, Aubertin, Beyrie en Béarn, Bougarber, Laroin, Poey de Lescar, Rontignon, Saint Faust et Uzein).

Le coordonnateur a pour missions l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité. Le coordonnateur pourra solliciter les adhérents à la procédure pour l'élaboration des réponses aux questions des candidats.

Monsieur le Maire, vous propose que la Commune de Poey de Lescar représentée par son Maire, soit coordonnateur-mandataire du groupement de commandes constitué.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Commune de POEY DE LESCAR, représentée par son Maire, à devenir coordonnateur-mandataire du groupement de commandes.

### **DEL N° 2021/01/19/07**

#### **SERVITUDE DE PASSAGE ENEDIS : SIGNATURE D'UN ACTE DE NOTAIRE**

Monsieur le Maire indique que la parcelle cadastrée AB 68 appartient au domaine privé communal. Une convention de servitude de passage a été signée le 8 août 2019 avec ENEDIS, suite à l'implantation d'une ligne électrique souterraine. Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande d'une largeur de 1 mètre. En garantie complémentaire des droits de la Commune, la signature d'un acte de notaire est obligatoire. Tous les frais d'acte et honoraires seront entièrement à la charge d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette servitude de passage.

### **DEL N° 2021/01/19/08**

#### **MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – ANNULATION DE LOYERS**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et du reconfinement, les bars et restaurants sont fermés depuis le décret du 29 octobre 2020 (article 40). Le gouvernement prévoyait toutefois une réouverture éventuelle des établissements de restauration et débits de boissons le 20 janvier 2021 qui n'est pas possible à ce jour.

Pour rappel, la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a autorisé le Gouvernement à prendre par ordonnances, les mesures destinées à alléger les charges des entreprises pour atténuer les effets de la crise. Il rappelle que la commune par délibération en date du 15 juillet 2020 a elle aussi adopté, dès les premières semaines du confinement, un ensemble de mesures de soutien économique, et notamment l'annulation des loyers des locataires.

Monsieur le Maire, en qualité de propriétaire bailleur de locaux commerciaux, propose de nouveau d'annuler la charge locative du locataire, CALD O'LUSITANO. En effet, celui-ci exerce une activité de restauration, il est donc fermé depuis le 29 octobre 2020 et sans date de réouverture prochaine.

Il propose d'annuler deux mois de loyers pour ce locataire : 268.81€ pour le mois de décembre 2020 et 271.74€ pour le mois de janvier 2021.

Cela représente 540.55€ de recettes en moins pour la Commune de POEY DE LESCAR.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ANNULE** le loyer pour une période de 2 mois pour CALD 'O'LUSITANO,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2021.

### COMMUNICATIONS DU MAIRE :

#### DEPENSES :

ENTREPRISE	LIBELLE	DATE	MONTANT TTC
ATOUT VERT	CONTRAT ANNUEL ENTRETIEN ESPACES VERTS	12-2020	14 808.00€
SARL JARDI BEARN	TERRASSEMENT PRESBYTERE	12-2020	636.00€
SUD OUEST SIGNALISATION	FOURNITURE SIGNALISATION VERTICALE	12-2020	413.74€
DC CREATION	FOURNITURES FER DIVERS	12-2020	232.42€
AQUITAINE AEROGOMMAGE	DECAPAGES VOLETS PRESBYTERE	01-2021	1320.96€
SARL LUCIEN Didier	RENOVATION TOITURE ECOLE	12-2020	18 825.60€

#### APPLICATION MA VILLE FACILE :

Poey de Lescar et Bizanos sont les deux communes pilotes sur l'application « ma ville facile ». Actuellement cette application concerne exclusivement PAU.

Nous poursuivons les réunions de travail avec l'agglo de Pau avec un objectif de mise à disposition de la version 1 en mi-février 2021. Cette version va permettre au Poeyens de disposer sur leurs smartphones ou tablettes des données suivantes :

- Tuile Actualités de la commune avec notifications push pour des événements ou alertes importantes.
- Tuile mairie avec coordonnées de la mairie, présentation du conseil, accès aux comptes rendus
- Tuile école avec présentation du groupe scolaire, réservation de la cantine, accès aux menus et en étude préinscription d'un nouvel enfant à l'école.
- Tuile transport avec tous les liens vers les informations IDELIS, FLEXILIS et lignes régionales (ex transport 64).

La commission communication doit rédiger en urgence certains articles. Début février le service numérique de l'agglo vient nous former et la mise à disposition à la population devrait se dérouler avant le 15 février.

Il faudra ensuite faire une action importante d'information pour que cet outil soit le plus utilisé possible dans le village.

La commission communication va poursuivre son travail pour enrichir l'application et préparer une version 2 qui sera beaucoup plus aboutie et devra également être en parfaite symbiose avec le nouveau site de la mairie qui devrait être développé par l'agglo au cours de l'année.

### **CAMPAGNE VACCINATION:**

Dès l'information de la mise en place de la vaccination pour les plus de 75 ans au 18 janvier 2021, la mairie de Poey de Lescar s'est portée candidate auprès de l'ARS et de la préfecture pour accueillir un centre sur la commune.

Rapidement la maire de Lescar a pris contact avec le maire de Poey pour lui proposer de s'associer à la création d'un centre sur Lescar, commune disposant des moyens matériels et humains adaptés. La mairie de Poey a proposé au cabinet médical de participer à ce centre et les 5 médecins ont répondu favorablement et se sont associés aux médecins de Lescar et d'autres communes environnantes. Il en est de même pour le personnel infirmier.

La mairie de Lescar ayant réalisé un remarquable travail d'organisation, le centre a pu ouvrir le 18 janvier 2021 à 09 heures. Le personnel administratif de la mairie de Poey de Lescar participera, sur demande de la mairie de Lescar, aux vacances. L'objectif est de mettre en commun les moyens locaux pour faire fonctionner un centre de proximité pour les résidents de notre territoire.

Le centre de Lescar doit recevoir 300 doses par semaines et très rapidement il s'est retrouvé saturé. Même s'il est difficile de prendre rendez-vous il ne faut pas hésiter à passer par son médecin traitant pour obtenir un créneau.

Le centre de la foire expo de Pau doit recevoir 600 doses semaines et lui aussi a son planning très chargé.

Le centre de l'hôpital est également complet sachant que la vaccination se poursuit pour les résidents et personnels d'EHPAD ainsi que pour les soignants de plus de 50 ans.

Nous avons fait le maximum pour informer la population par le biais d'infos mairie, du site internet de la commune et des appels téléphoniques à tous les plus de 75 ans.

### **TRAVAUX CHEMIN PIETON LA CARIBETTE :**

Rapporteur Alain BARRALON : Ce début d'année deux réunions se sont tenues entre la mairie et le SDEPA puis entre la mairie et le cabinet d'étude ADING.

Le SDEPA devrait démarrer l'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphone, début février

Le marché public pour la réalisation du chemin piétonnier et la sécurisation du virage du bas de la caribette devrait être lancé avant la fin du mois de février et le début des travaux est estimé à mai 2021.

Sur ces 6 premiers mois de l'année, la circulation devrait être impactée avec des degrés divers en fonction de l'avancée des travaux. Nous tiendrons informé les Poeyens au fur et à mesure.

#### **GEMAPI:**

Rapporteur Alain BARRALON : Rencontre avec les services de GEMAPI pour se faire expliquer le schéma directeur de la gestion des cours d'eau de notre commune, L'Ousse, le Malapet et le Lagoué.

Nous avons particulièrement insisté sur les problèmes d'inondations liés aux débordements du Lagoué et du Malapet.

Les services GEMAPI nous ont écoutés et vont relancer des études sur les zones de débordement.

Dans le même temps la mairie de Poey de Lescar va relancer les riverains pour leur rappeler leurs obligations d'entretien.

#### **PROBLEME ASSAINISSEMENT ADMINISTRES POEY DE LESCAR:**

A l'occasion des importantes pluies du mois de décembre, deux secteurs de la commune ont connu des remontées d'eau sale. Il s'agit d'infiltration importante d'eau de pluie dans le réseau séparatif des eaux usées.

Pour un riverain, les eaux usées ont menacé d'inonder son habitation, ce qui s'était déjà produit en 2018.

Nous avons rencontré le syndicat des 3 cantons et nous leur avons notifié notre demande urgente de travaux sur le réseau. Nous avons appris que les infiltrations d'eau claire dans le réseau d'eaux usées sont un véritable souci à Poey de Lescar avec pour conséquence majeure des dérèglements importants de fonctionnement de la station d'épuration. Même si on ne peut écarter certains branchements sauvages d'eau pluviale sur le tout à l'égout, il semble que la plupart des infiltrations sont dues à la remontée des nappes phréatiques et à l'ancienneté du réseau qui manque d'étanchéité.

Nous allons poursuivre les entretiens avec deux réunions prévues au syndicat avec l'exploitant VEOLIA. Des travaux vont être réalisés en 2021 sur l'allée Lauhère et nous l'espérons au niveau du chemin Pierrinot.



### **NUISANCES:**

L'association bien vivre à Poey reste moteur dans la lutte contre le moustique tigre et contre les survols abusifs de la commune par les avions militaires.

Sur le moustique tigre :Rapporteur André LACRAMPE : Nous avons pris contact avec des distributeurs locaux de pièges. Nous devons organiser une réunion publique en février mais c'est en partie remis en cause par la situation sanitaire. Nous réfléchissons à une réunion publique en visio. Nous devons lancer le maximum d'information avant fin mars.

Pour les survols aériens, l'association prépare son intervention auprès de la commission consultative des nuisances de l'aéroport Pau Uzein prévue le 24 février. D'autres rendez-vous vont se dérouler jusqu'à cette date. La mairie soutient l'action de l'association et participera à la commission pour faire entendre sa voix.

### **ECHANGE ASA IRRIGATION ARROSAGE STADE**

Le terrain d'honneur du stade municipal est actuellement irrigué avec de l'eau du réseau. Cette situation est coûteuse pour la mairie avec des consommations assez importantes et pose question sur la bonne utilisation de l'eau potable.

Nous avons eu un contact avec l'ASA de DENGUIN qui gère l'irrigation agricole sur notre commune. Les services techniques vont se mettre en rapport avec eux pour étudier la faisabilité d'une irrigation du stade avec de l'eau d'irrigation agricole. Nous vous tiendrons informé de l'avancée de cette démarche.

### **NUMEROTATION HABITATIONS LOTISSEMENT LE CAMI NAOU :**

Afin d'améliorer les services rendus aux citoyens, une action de numérotations des maisons est programmée pour le lotissement Cami Naoü. Par délibération en date du 23/09/2019, la rue a fait l'objet d'une dénomination « Cami Naoü » et chaque propriétaire sera informé de son numéro d'habitation dans cette nouvelle rue.

### **LOCAL CALANDRETA :**

A partir du 31 janvier 2021 l'association calandreta quitte son local à Poey 117. Le commerçant déjà locataire de Poey 117, qui envisageait de prendre ce local, renonce à ce projet et reste en place.

Nous allons remettre en location ce local de 120 m2.

### **TRAVAUX LOCAL PERFORMANCES :**

Les gérants du magasin Performance ont fait connaître leur souhait d'obtenir quelques travaux sur leur local. Il s'agit principalement de l'isolation de la porte d'entrée et de la

réhabilitation du faux plafond avec mise en place d'éclairage LED.

Depuis 14 ans ce local n'a pas fait l'objet de travaux. La demande est raisonnable et surtout est tout à fait cohérente sur le plan des dépenses énergétiques. Des devis sont en cours.

#### **RENOUVELLEMENT CONTRAT PEC ECOLE :**

Vu la délibération du conseil municipal du 23/09/2019, le renouvellement de 12 mois est possible et au vu des effectifs, le contrat PEC sera renouvelé, afin de garantir une qualité dans nos services périscolaires.

#### **CDD SERVICE TECHNIQUE :**

Un contrat a été signé entre la commune et Monsieur MAZAN Christophe, pour pallier aux absences des agents du service technique. Le contrat dure du 18/01/2021 au 12/03/2021.

#### **CEINTURE VERTE :**

Le projet est d'installer tout autour de l'agglomération des maraichers afin de créer un circuit court et d'alimenter la cuisine centrale avec des produits locaux.

Nous avons commencé à en parler aux agriculteurs et nous débutons la prise de rendez-vous.

Début février nous avons une première visite sur site et nous avons sollicité la ceinture verte pour nous accompagner.

#### **REMERCIEMENTS PANIER REPAS :**

Rapporteur Patricia DEGOS : La distribution des colis au seniors (plus de 66 ans) s'est très bien déroulée. Le conseil municipal s'est particulièrement mobilisé sur ce projet.

De très nombreux Poeyens nous ont remerciés pour la distribution des colis de Noël aux seniors.

A la lecture de ces remerciements il apparait que beaucoup de seniors ne peuvent se rendre au repas des aînés et ont beaucoup apprécié un geste d'affection qu'ils ne connaissaient pas jusque-là. Cette expérience doit nous interroger pour les années prochaines. Il faudra réfléchir au maintien du repas des aînés mais au maintien d'un geste pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent s'y rendre. Il faudra étudier financièrement les couts de cette extension d'action et faire des arbitrages pour ne pas trop impacter ce poste budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.